Année scolaire N-1

1ère ETAPE

identification des élèves : démarche et outils

En conseil de cycle, de préférence en fin d'année scolaire.
Chaque enseignant transmet à l'enseignant de la classe de niveau supérieur le bilan des acquis de tous ses élèves.
Il signale les élèves qui auraient besoin d'une aide de tout type et transmet les documents qu'il a réalisés pour leur suivi.

Décret n°2014-1231 du 22-10-2014 paru au BO n°42 du 13 novembre 2014
Fiche conseils de maitres et de cycles
Textes : livret d'évaluation . LPC

Les enseignants s'appuient sur une progressivité des apprentissages finement établie ainsi que sur le tableau de suivi des acquis de chaque élève pour définir un ou des objectifs ciblés.
Les équipes s'appuieront sur les tableaux **des items incontournables** joints qui correspondent aux moments charnières de l'année scolaire.

Classes et étapes charnières qui méritent une attention particulière :

- fin de GS, fin de CP, fin de CE1, fin de CM2
- orientation CLIS, orientation SEGPA

Sont disponibles, pour l'instant, les repères des classes de CP et CE1.

Tableau des items CP

Tableau des items CE1

Année scolaire N

2ème ETAPE

Organisation des aides

En début d'année scolaire, **le conseil de cycle** détermine de manière précise, pour les élèves qui ont besoin d'une aide, le ou les objectifs de travail pour la période à venir. Un enseignant spécialisé des RASED est, si possible, présent à chaque conseil de début de période, notamment pour les écoles déterminées prioritaires au niveau de chaque circonscription.

Textes RASED : circulaire n°2014-107 du 18 – 08- 2014

Sont concernés, les élèves déjà connus et les nouveaux élèves qui se trouvent en décalage dans leurs apprentissages :

- pour des difficultés passagères
- pour des difficultés persistantes
- pour les élèves à besoins éducatifs particuliers : enfants du voyage, enfants allophones, enfants intellectuellement précoces
- pour les élèves en situation de handicap

Un travail de prévention pour les élèves à risque peut être mené.

Ce conseil détermine les types d'aides et la nature des aides à mettre en place pour la période à venir :

-Les aides au quotidien menées en classe par l'enseignant ou en décloisonnement grâce à la différenciation pédagogique par :

- **les ressources et les contraintes**
- **les rôles**
- **la tâche**
- **les procédures**

Tableau « Aides mises en place au cours de la scolarité »
Fiches : « La différenciation pédagogique par les rôles, la tâche, les ressources et les contraintes, par les procédures »

Année scolaire N

2ème ETAPE *(suite)*

Organisation des aides : suite

-Les aides au quotidien ou inscrites dans la période déterminée qui nécessitent un renforcement :

- Organisation renforcée inscrite à l'emploi du temps hebdomadaire
- Mise à disposition de dispositifs spécifiques pédagogiques ou éducatifs

Fiches des différents dispositifs : APC (APC1, APC2), STAGE RAN

-Les aides spécialisées pour les élèves dont la difficulté est repérée persistante ou qui manifestent un décrochage. Après avoir reçu le signalement des équipes d'école, les enseignants spécialisés ont informé les équipes de leur avis et préconisé les pistes d'aides après analyse en réunion de synthèse.

-Les aides pour les élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages, cette notion de trouble renvoyant à un diagnostic médical.

Projet d'aide du RASED
L'équipe éducative
Un outil de suivi : Le PAP

-Les aides pour les élèves en situation de handicap qui bénéficient d'un PPS établi par la MDPH.

Le PPS

L'enseignant de la classe renseigne les documents indispensables au suivi et au bilan de ces élèves pour la période en cours.

Rappel : Tableau « aides mises en place au cours de la scolarité »
Un outil de suivi : le PPRE PPRE Cycle2, PPRE cycle3

3ème ETAPE

Bilan de la période et organisation de la période suivante

En **conseil de cycle**, chaque enseignant présente les progrès et difficultés rencontrées par chaque élève signalé en faisant référence aux objectifs ciblés et aux compétences sociales observées. Les enseignants sont force de proposition des pistes de travail à engager pour la période suivante. Ils déterminent l'organisation de toutes les aides disponibles.

Année scolaire N

4ème ETAPE

5ème ETAPE

En cours de deuxième trimestre, des prises de décisions sont anticipées et préparées pour l'orientation

En conseil de maîtres

La note de service départementale annuelle « Orientation » décrit la démarche à suivre pour le passage de classe à classe. Le travail doit être mené en amont pour prévenir les obstacles liés aux passages d'une classe à une autre, d'un cycle à un autre. **Toute demande de redoublement, qui doit rester exceptionnelle, est soumise à l'IEN en conformité au décret du 18 novembre.** Les dossiers seront transmis en circonscription selon le calendrier déterminé par la note « Orientation ».

Les articulations qui demandent une vigilance particulière : GS/CP ; CE2/CM1, école /collège

Décret n°2014-1377 du 18-11-2014 paru au BO n°44 du 27 novembre 2014

Note de service Fluidité des parcours et redoublement

En fin d'année scolaire : bilans

En **conseil de cycle**, chaque enseignant présente les progrès et difficultés rencontrées par chaque élève signalé en faisant référence aux objectifs ciblés et aux compétences sociales observées. Les enseignants sont force de proposition des pistes de travail à engager pour la période suivante. Ils déterminent l'organisation de toutes les aides disponibles.

Dispositifs spécifiques **à l'Education Prioritaire** et moyens complémentaires pour la mise en place des aides

Fiches : Plus de maîtres que de classes
Accompagnement éducatif

Pour en savoir plus…